



Entretien : "Nous avons construit les réacteurs nucléaires sans nous poser la question de leur fin"

Barbara Romagnan, députée (PS) du Doubs, présente ce 1^{er} février un rapport sur la faisabilité technique et financière du démantèlement des centrales nucléaires. Qui alerte sur le sous-investissement de la France dans la gestion de la fin de vie de ses installations. Le rapport invite EDF à se montrer plus exhaustif dans ses estimations de coût.



Comment expliquer l'écart entre les coûts du démantèlement estimés par EDF et ce que vous avez observé dans d'autres pays ?

► Si le coût total du démantèlement des installations nucléaires avancé par EDF — 75 milliards d'euros — est sensiblement inférieur à ce qu'indiquent entre autres les exploitants américains et allemands, on ne saurait en conclure pour autant que ses chiffres sont faux. La plupart des personnes auditionnées dans le cadre de ce rapport jugent en effet que la relative homogénéité du parc nucléaire français et l'existence d'un opérateur unique peuvent créer des économies d'échelle plus importantes qu'ailleurs.

Cependant, la manière dont ces coûts sont évalués est discutable. En premier lieu, on peut reprocher à EDF d'exclure certains éléments de ses calculs, comme la taxe sur les installations nucléaires de base, les assurances, le coût de traitement des combustibles ou encore le coût social des opérations de démantèlement. Sur ce point, EDF pense qu'au vu du grand nombre d'installations qu'il possède, les salariés des sites démantelés pourront retrouver un emploi. Ce qui reste à vérifier.

"La manière dont EDF évalue les coûts de démantèlement de ses centrales nucléaires est discutable"

Surtout, il faut s'entendre sur ce que démanteler signifie. Pour EDF, il ne s'agit pas d'un "retour à l'herbe", autrement dit une restitution des sols dans leur état d'origine. Les sites

garderaient leur vocation industrielle et rien n'exclut qu'ils soient réutilisés pour continuer à produire de l'énergie nucléaire. L'idéal pour EDF serait sans doute d'avoir sur un même site un réacteur en activité, un autre en phase de démantèlement et un autre en construction, de manière à mutualiser un certain nombre de dépenses.

"Les coûts de démantèlement avancés par EDF impliquent que le parc nucléaire existant sera continuellement renouvelé"

Les coûts de démantèlement avancés par EDF sont ainsi implicitement fondés sur l'idée que le parc nucléaire existant sera continuellement renouvelé. S'il ne relevait pas du rôle de notre mission de se prononcer sur l'aspect réaliste et souhaitable de ce scénario, il est néanmoins clair qu'il entre en contradiction avec les objectifs de la loi de transition énergétique qui induisent une baisse des capacités nucléaires installées, de l'ordre d'une vingtaine de réacteurs, selon la Cour des Comptes.

Enfin, les estimations de coût données par EDF s'appuient sur des hypothèses qui nous semblent exagérément favorables. EDF intègre ainsi un taux d'actualisation élevé et un taux d'inflation faible, ce qui tend à accroître la valeur future des montants provisionnés aujourd'hui pour les opérations de démantèlement. La mission a relevé un autre problème méthodologique : EDF estime le coût du démantèlement de l'ensemble de ses 58 réacteurs à eau pressurisée sur la base de ce qui a été estimé pour la centrale de Dampierre, considéré comme coût générique.

Cette approche ne tient pas compte de l'histoire et des spécificités de chaque installation. De plus, cette estimation date de 2009. EDF affirme avoir pris en compte le renforcement des normes de sécurité et le renchérissement des procédures qui ont eu lieu depuis la catastrophe de Fukushima — en indiquant que leur impact était marginal. Mais aucun chiffre ne nous a été communiqué.

Outre le fait que les coûts de démantèlement sont manifestement très sous-évalués, quid des provisions prévues par EDF ?

► La loi française prévoit qu'au moins deux tiers des provisions soient couverts par des actifs, ce qui est une bonne chose. Mais on peut s'interroger sur l'inscription dans ces actifs de RTE (Réseau de transport de l'électricité), société filiale d'EDF, alors que la loi précise bien qu'ils doivent être suffisamment liquides pour pouvoir financer les opérations futures de démantèlement. EDF nous a répondu qu'il n'était pas envisagé que RTE puisse être vendu, mais que ce capital pourrait servir de garantie d'emprunt.

Quant au tiers non couvert par des actifs, il est constitué de réserves de combustibles usés. EDF considère que ces déchets nucléaires, une fois retraités à l'usine de la Hague, serviront à fabriquer de nouveaux combustibles, et qu'ils sont donc valorisables en tant que tels.

Cependant, on peut se demander quelle sera la valeur de ces matériaux dans l'hypothèse où la France déciderait de réduire sa production électronucléaire conformément à la loi de transition énergétique.

Au-delà des aspects financiers, quelles sont les conclusions du rapport sur la faisabilité technique du démantèlement ?

► En ce qui concerne les 58 réacteurs à eau pressurisée (REP) qui forment le parc actuellement en service, il n'y a a priori pas de raison de douter de la capacité d'EDF à assurer leur démantèlement. En revanche, le démantèlement du parc ancien constitué des réacteurs de Brennilis, Superphenix et Chooz A ainsi que des six réacteurs de la filière uranium naturel graphite gaz (UNGG) - soulève plus d'inquiétudes.

"Le démantèlement des 6 réacteurs UNGG vient d'être reporté au XXI^e siècle pour des raisons techniques"

Si le démantèlement du réacteur Chooz A est en voie d'achèvement, celui des 6 réacteurs UNGG vient d'être reporté au XXI^e siècle pour des raisons techniques. En outre, alors qu'EDF prévoyait de faire du cas de Brennilis la vitrine de sa capacité à démanteler, cette opération aura nécessité 47 années si l'on s'en tient aux prévisions d'EDF d'achever l'opération en 2032. C'est beaucoup, pour un petit réacteur de 70 MW qui aura fonctionné seulement 17 ans... Pour Superphénix, arrêté depuis 1997, la durée du démantèlement est également beaucoup plus longue que celle de son fonctionnement.

À ces difficultés s'ajoutent l'engorgement des lieux de stockage des déchets, de même que l'absence de filière adaptée pour le graphite usagé. Sans entrer dans les détails, les déchets sont classés en fonction de leur niveau de radiation et de la durée de leur radioactivité. Il existe déjà deux centres de stockage pour les déchets faiblement ou très faiblement radioactifs, dans l'Aube. Compte tenu des prévisions de l'Andra, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, la saturation des centres existants interviendra en 2025. Cet engorgement rend nécessaire la construction d'un site de stockage supplémentaire pour les déchets volumineux qui seront issus du démantèlement.

Face à ce problème de capacité de stockage, faut-il déclasser les déchets faiblement radioactifs ?

► Les trois quarts des déchets générés par le démantèlement auraient en réalité un niveau de radioactivité négligeable et ne poseraient pas plus de problèmes sanitaires que la radioactivité naturelle. D'où l'examen par notre mission de la possibilité d'instaurer un "seuil de libération"¹, comme il en existe tous les pays d'Europe à l'exception de l'Espagne,

¹ Un niveau de radioactivité en dessous duquel un matériau issu d'une zone nucléaire peut être géré et éliminé (ou recyclé) comme un déchet conventionnel.

ce qui en effet permettrait a priori de réduire les besoins de capacités de stockage sur des sites sécurisés.

Cependant, selon l'Andra, les coûts de contrôle qui permettraient de banaliser ces déchets pourraient surpasser les coûts de stockage actuels. Il serait donc préférable, plutôt que d'instaurer un seuil de libération, de simplifier les modalités actuelles de stockage des déchets de faible activité, ce qui permettrait de faire des économies sans poser fondamentalement la question de la sécurité.

L'Etat est actionnaire à 85 % d'EDF, mais tout fonctionne comme si c'était EDF qui dictait sa loi sur la détermination des provisions et des modalités du démantèlement...

► Jusqu'à la loi de transition énergétique, la place du nucléaire n'avait pas été remise en cause au niveau de l'Etat. Et la complexité du sujet créant un coût d'entrée important, il s'est sans doute habitué à confier ces questions à des ingénieurs et des spécialistes, au lieu d'en faire un enjeu citoyen et politique. Il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire d'avoir un débat public sur le démantèlement nucléaire.

"L'Etat a confié le nucléaire à des spécialistes, au lieu d'en faire un enjeu citoyen et politique"

Il est invraisemblable que la loi de transition énergétique soit la première à prévoir les modalités de démantèlement des centrales, 40 ans après leur création. Nous avons construit les réacteurs dans les années 1970 sans jamais nous poser la question de leur fin de vie. Je pense qu'aujourd'hui, cette situation est en train de changer. Que l'on soit pour ou contre le nucléaire, nous sommes tous concernés.

► Sur le même sujet

Dossier spécial

► EDF pris dans l'impasse du tout-nucléaire

► +2 Articles